



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #294-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 6 janvier 2025 :

Règlement #294-2025 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les conditions de leur perception

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale, les taxes spéciales, les taxes fixes pour la gestion des déchets, les taxes de secteur s'appliquant aux bénéficiaires du réseau d'assainissement des eaux usées ainsi qu'une taxe fixe pour les propriétaires de chien pour l'année financière 2025.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 8 janvier 2025

Carl Brochu
Greffier-trésorier